

Commune de BOURG-DES-COMPTES
Conseil municipal

Liste des délibérations examinées en séance le 4 octobre 2022

<u>N° de délibération</u>	<u>Objet</u>	<u>Décision</u>
Délib.2022.101	Approbation du procès-verbal du 6 septembre 2022	Approuvé à l'unanimité
Affaires financières		
Délib.2022.102	Ecole privée Notre-Dame - participation 2022 aux frais de fonctionnement	Approuvé à l'unanimité
Délib.2022.103	Ecole privée Notre-Dame - forfait complémentaire mobilier scolaire et matériel informatique	Approuvé à l'unanimité
Délib.2022.104	Aménagement de l'arrêt de car des Noës-La Caltais – Convention de financement avec la Région Bretagne	Approuvé à l'unanimité
Enfance Jeunesse		
Délib.2022.105	Contrat de concession pour la gestion des structures Enfance – Jeunesse - Avenant n° 5 – Léo Lagrange Ouest	Approuvé à l'unanimité
Délib.2022.106	Contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des structures enfance-jeunesse – Avenant n° 1 – UFCV	Approuvé à l'unanimité
Assainissement collectif		
Délib.2022.107	Exploitation du service public d'assainissement collectif – déclaration sans suite de la procédure de passation de la concession de type délégation de service public	Approuvé à l'unanimité
Délib.2022.108	Exploitation du service public d'assainissement collectif - prolongation du contrat de concession avec la société STGS	Approuvé à l'unanimité

Délib.2022.109	Exploitation du service public d'assainissement collectif (traitement et collecte) – Choix du mode de gestion	Approuvé à l'unanimité
Energie		
Délib.2022.110	Vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités territoriales	Approuvé à l'unanimité
Délégations au Maire		
Délib.2022.111	Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	A pris note

Liste établie en application de l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

Publié en ligne le : 10 octobre 2022

Affiché le : 10 octobre 2022

Le Maire,
Christian LEPRÊTRE

